Bilan partagé de médication (BPM)

Qui, pour quels patients, comment, combien : l'essentiel pour démarrer, d'après les textes de l'Assurance Maladie.

Qui peut le réaliser

- Le pharmacien d'officine désigné par le patient. Une seule pharmacie est rémunérée : celle qui a débuté la séquence.

Pour quels patients

- Plus de 65 ans, avec une ou plusieurs maladies chroniques.
- Au moins 5 molécules ou principes actifs prescrits pour 6 mois ou plus.
- Les résidents d'Ehpad ne relèvent pas de ce bilan.

Le déroulé, étape par étape

1. **Adhésion**
   Bulletin d'adhésion et de désignation du pharmacien, rempli avec le patient.
2. **Entretien de recueil**
   Recensement de tous les traitements ; le DMP peut aider.
3. **Analyse**
   Analyse des traitements, transmise au médecin traitant puis enregistrée dans le DMP.
4. **Entretien-conseil**
   Présentation des conclusions et remise d'un plan d'accompagnement.
5. **Suivi**
   Entretiens de suivi de l'observance ; les années suivantes, actualisation de l'analyse si le traitement a changé.

Durée : Séquence annuelle sur 12 mois ; durée de chaque entretien non fixée par l'Assurance Maladie.

Cotation et tarif

1re année (BMI)	**15 € + 15 € + 15 € + 20 € = 65 €**
Années suivantes (BMS)	**10 € + 20 € = 30 €**
À distance	**code TPH en plus, pour chaque entretien**
Paiement	**au fil des étapes, en tiers payant**

Pris en charge à 70 %, en tiers payant.

Documents à remettre ou à utiliser

- Le bulletin d'adhésion et de désignation du pharmacien.
- Le plan d'accompagnement remis à l'entretien-conseil.
- L'analyse transmise au médecin traitant (messagerie sécurisée de santé si possible).

Comment Prédilis vous simplifie la tâche

- Le scan d'ordonnance par IA structure le recueil des traitements.
- Les documents sont pré-remplis ; vous gardez l'analyse pharmaceutique.
- Les entretiens de suivi sont planifiés et rappelés.
- Vos patients vous trouvent sur maps.predilis.fr et réservent en ligne.
- À l'acte, sans abonnement, essai gratuit de 30 jours. Données en HDS.

Créer mon compte inscription-maps.predilis.fr/

Sources officielles (relevées le 22/10/2026) : Assurance Maladie — Bilan partagé de médication · Assurance Maladie — Synthèse des consignes et aide à la facturation (08/01/2025)

Fiche d'information professionnelle : elle ne remplace pas les textes officiels, à consulter dans leur version à jour. Elle ne contient aucun conseil médical. © Prédilis · predilis.fr